



COMMUNE DE MIEGE

3972 Miège

Tél. 027 456 17 33
Fax 027 455 76 08
Mail administration@miege.ch
Site www.miege.ch
CCP 19-3608-5

ROUTES DU REMANIEMENT PARCELLAIRE

L'état des routes du remaniement parcellaire s'est singulièrement dégradé ces dernières années, du fait du laissez aller quasi-général de l'entretien du fond des vignes (amas de terre, cailloux, sarments et autres matériaux).

Le problème s'aggrave plus particulièrement lors de violents orages (barrages formés par les divers matériaux accumulés en fond de propriété).

Le conseil communal informe les propriétaires des vignes du RP qu'ils sont responsables de l'entretien de leurs parcelles. Des contrôles réguliers seront effectués; les travaux nécessaires seront réalisés par les services communaux et facturés aux propriétaires négligents, ceci afin d'éviter des frais inutiles lors d'intempéries et pour disposer de routes viticoles en bon état.

Nous informons également les utilisateurs de chenillettes, ou d'autres engins lourds, qu'après passage de leurs véhicules, les routes doivent être nivelées par leurs soins. L'administration communale se réserve le droit d'amender les contrevenants.

L'Administration communale :

Miège, mars 2019